

Libération
A la barre

Procès de Stéphane Plaza : face au «pétochard maladroit» clamant son innocence, le parquet dénonce un «continuum de violences»

Article réservé aux abonnés

Violences conjugales dossier

Au terme de débats jusque tard dans la nuit, le parquet de Paris a requis dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 euros d'amende contre l'animateur télé, jugé pour violences conjugales sur deux anciennes compagnes.



Stéphane Plaza avec ses avocats Carlo Alberto Brusa et Hélène Plumet au tribunal à Paris, le 9 janvier 2025. (Dimitar Dilkoff /AFP)

par [Marlène Thomas](#)

publié le 10 janvier 2025 à 8h01

Il ne fallait pas se fier à son élégant costume trois-pièces bleu. Poursuivi pour violences conjugales, révélées par une [enquête de Mediapart en 2023](#), Stéphane Plaza a revêtu devant le tribunal judiciaire de Paris les atours qu'il connaît le mieux, celui de l'éternel maladroit, maniant un humour «*lourd*» qu'il suppose inoffensif, celui-là même ayant participé au

succès de ses innombrables émissions télé autour de l'immobilier, diffusées sur M6. *«Je ne contrôle pas ma force. Je suis dyspraxique et maladroit. J'ai blessé de nombreuses personnes en disant bonjour même parfois»*, assure à la barre celui s'étant hissé trois ans durant au rang d'animateur préféré des Français.

Jugé apte à comparaître ce jeudi 9 janvier, cet homme de 54 ans avait brillé par son absence à l'audience - initialement programmée le 28 août - en raison d'un risque de «*décompensation psychologique*». Stéphane Plaza est poursuivi pour des «violences habituelles physiques et/ou psychologiques par concubin» entre août 2018 et avril 2022 sur l'une de ses anciennes compagnes, Amandine, ainsi que pour des «violences habituelles psychologiques par concubin» sur Paola entre décembre 2021 et septembre 2022. Les deux parties civiles se sont vu attribuer une ITT de plus de huit jours, faisant encourir à l'agent immobilier une peine maximale de dix ans de prison et 150 000 euros d'amende. *«Ce sont des fausses déclarations, je n'ai jamais été violent de ma vie»*, a-t-il débuté.

Notre enquête

Stéphane Plaza : comment il fait régner «un climat de peur» dans son royaume professionnel

«Je suis un pétochard»

Aidé de ses trois conseils, l'agent immobilier s'est attelé à se présenter en victime : des femmes vengeresses agissant *«en bande organisée»*, victime d'un déchaînement médiatique, de sa dyspraxie. Quitte à se dénigrer : *«Je n'ai jamais été violent, je suis un pétochard, une flippette, je peux même le dire je suis un lâche !»* lâche-t-il, théâtral, en exhumant son implication dans des associations de lutte contre les violences faites aux femmes. Une matinée entière aura même été consacrée par ses avocats à déposer des conclusions de nullité, sur lesquelles la Cour se prononcera lors du délibéré, le 18 février. L'un d'entre eux, Me Carlo Alberto Brusa, aura même longuement tenté de discréditer la procédure, une stratégie dénoncée par la procureure de la République, s'indignant de ce tableau d'un *«complot judiciaire et médiatique»*.

Clamant *«son innocence»*, Stéphane Plaza évoque un *«accident»* lorsqu'il s'agit d'évoquer la luxation de deux doigts d'Amandine et l'arrachement osseux d'un troisième. Il aurait seulement voulu prendre ses mains pour les *«écarter»*, qu'elle tenait devant sa poitrine en signe de protection. *«Je n'ai pas vu qu'elle avait mal»*, poursuit-il. *«On essaie de vous faire croire qu'on se fait luxer deux doigts, casser le troisième et qu'aucun son ne sort de la bouche d'[Amandine], on se fiche de votre tribunal !»* plaide son avocat Benjamin Chouai. Lors de cette dispute, déclenchée par la révélation de leur relation à un inconnu sur Instagram, Amandine assure que Stéphane Plaza l'a ensuite plaquée contre un mur et *«étranglée»* avec son avant-bras. Une voisine a témoigné avoir entendu des cris. Dans plusieurs SMS, l'animateur semble même reconnaître les faits, s'excusant à six reprises. Face à la photo de sa blessure, il commente : *«Quelle force j'ai.»* Et ajoute : *«La prochaine étape, c'est quoi ? Je te boxe. J'ai jamais levé la main sur personne, il faut attendre 51 ans pour faire ça.»*

Revenge porn

La jeune styliste a dénoncé trois autres épisodes de violences infligées par celui qui était tout à la fois son compagnon, son employeur et son logeur : un «*coup de poing*» à l'épaule en 2018 lors de vacances à Saint-Paul-de-Vence, ses propos humiliants auprès d'une personnalité marocaine la même année («*Je t'ai ramené une femme, je ne rigole pas, prends-là, c'est un cadeau*») ou encore ce colis jeté au visage en 2020. Les propos tenus au Maroc ? Une simple «*blague*», répond Plaza. «*Avec le recul et les mentalités qui ont changé, peut-être que je ne la referais pas*», concède-t-il. S'agitant à la barre, il ajoute : «*Pour moi la femme, c'est ce qu'il y a de plus beau.*» Son seul tort aurait été d'avoir voulu «*guérir*» Amandine, dont les violences vécues dans l'enfance ont été convoquées par la défense pour justifier sa perte d'estime d'elle-même. «*Je n'ai pas besoin du passé pour souffrir de ce qu'il s'est passé avec monsieur Plaza*», leur oppose-t-elle. Leur insistance la fera fondre en larmes. Des images intimes des deux plaignantes ont également été versées au dossier. «*Il s'agit presque de revenge porn [vengeance pornographique] judiciaire*», s'indigne Me Louise Beriot, l'une des deux conseils de Paola.

Les témoignages des deux femmes se superposent, cette façon d'être portées aux nues avant d'être brutalement rabaisées. «*Il oscillait : il prenait soin de moi, mais ça pouvait changer en quarante-huit heures et tout s'écroul[ait]*», décrit Amandine. Dans un enregistrement sonore capté à son insu, l'animateur télé assène à Paola : «*C'est toi qui as de la chance d'être avec moi, c'est pas l'inverse.*» Traitée de «*bimbo*», comparée à des femmes plus jeunes, Paola, 40 ans, perd confiance en elle, jusqu'à recourir à une augmentation mammaire dans l'espoir de lui plaire davantage. Devant la chambre correctionnelle, Stéphane Plaza la présente comme superficielle, «*une princesse*». Malgré de nombreux messages de détresse, il affirme : «*Je n'ai pas compris qu'elle n'allait pas bien.*» Le pilier de M6 se défend aussi de l'avoir mordue, à deux reprises, et tente de minimiser l'importance de leur relation, qu'il se refuse à qualifier de couple. «*Elle dit qu'on se voit quatre fois par semaine, mais je ne pouvais pas, c'est mathématique, j'ai six relations en même temps.*»

«Triste banalité»

Tirant le fil de ces infidélités chroniques, Carlo Alberto Brusa plaide au terme de débats à rallonge - l'audience s'est terminée à 00 h 30 - «*une souffrance suite à une rupture amoureuse*» des parties civiles. Toujours soutenu par M6, Stéphane Plaza n'a pas disparu des écrans. Il cumule plus de vingt heures d'antenne en décembre, via des rediffusions de ses émissions. Lui regrette la perte de plusieurs contrats, comme le «*tournage d'un Marvel*» et une perte de «*15 à 20 %*» de ses revenus pour s'établir «*entre 15 000 et 20 000 euros mensuels*». De quoi justifier la demande de dommages et intérêts colossaux aux plaignantes (180 000 euros rien que pour Amandine) auxquels il a renoncé en toute fin d'audience.

A lire aussi

[Stéphane Plaza : un an après les révélations de violences conjugales visant son animateur fétiche, le trouble jeu de M6](#)

Se posant en faux de la «*calomnie*» dénoncée par la défense, le ministère public dépeint au contraire un «*dossier médiatique, mais d'une triste banalité*», un cas d'espèce des dossiers

de violences conjugales, où les plaignantes doivent notamment encore se justifier de ne pas avoir mis un terme à la relation. *«J'étais éprise, je travaillais pour lui, on vivait dans son appartement. Et il y avait des moments de mieux. Alors j'ai eu du mal à sortir de tout ça»*, a par exemple répondu Amandine. Des marqueurs clairs d'un contrôle coercitif, selon la procureure, qui note que Stéphane Plaza *«a institué un continuum de violences»*. Dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis ont été requis contre lui, assortis de 10 000 euros d'amende. A la barre, Paola espérait *«que justice se fasse, que des hommes comme monsieur Plaza ne se sentent plus intouchables, tout puissants»*. Le jugement sera rendu le 18 février.